



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

Le Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, siège en séance ordinaire au 100 route 132 à Saint-Godefroi ce sixième jour du mois d'avril de l'an deux mille-vingt -un à dix-neuf heures

Sont présents : le maire, Genade Grenier et les conseillers suivants : Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Nancy Huard, Diane Aubut et Linda Roussy.

Assiste également : Céline Roussy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 2021-41

Proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2021 et séance extraordinaire du 11 mars 2021 et suivi
4. Approbation des comptes
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossier des élus
8. Chats errants
9. Début employé voirie
10. Prêt de la Salle Eugène Anglehart
11. Modifier résolution 2020-73
12. Employé Place du Quai
13. Achat laveuse et sècheuse camping
14. Voirie
15. Période de questions
16. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION N° 2021-42

Proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 2 mars 2021 et la séance extraordinaire du 11 mars 2021, soient adoptés tel que lu.

COMPTES RÉSOLUTION N° 2021-43

Proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité que les comptes, certificat numéro 04-2021 au montant de 7 608.91\$ et certificat numéro 04A-2021 au montant de 24 383.59\$, et certificat no 03B-2021 au montant de 463.38\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer;

DON RÉSOLUTION N° 2021-44

Il est proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité de donner deux bourses de 100\$ aux finissants du secondaire V de l'école polyvalente de Paspébiac.

La directrice est autorisée à émettre ce chèque.



N° de résolution
ou annotation

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

APPUI UPF (UNIS POUR LA FAUNE)

RÉSOLUTION N° 2021- 45

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Saint-Godefroi, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLb);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Gérard Litalien et appuyé par Linda Roussy et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité du Canton de Saint-Godefroi appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLb) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux



N° de résolution
ou annotation

particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADHÉSION SADC

RÉSOLUTION NO 2021-46

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil renouvelle son adhésion à la SADC pour 2021-2022 au coût de 50\$.

La directrice générale est autorisée à émettre ce chèque.

ADHÉSION CAMPING QUÉBEC

RÉSOLUTION NO 2021-47

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité de renouveler son adhésion à Camping Québec au coût de 231.71\$

La directrice générale est autorisée à émettre ce chèque.

TROUSSE DE PREMIERS SOINS

RÉSOLUTION NO 2021-48

Il est proposé par Laurette Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice à rendre en norme les trousses de premiers soins ou d'acheter d'autres trousses.

ACHAT EN COMMUN

RÉSOLUTION N° 2021-49

Il est proposé par le conseiller Alfred Larocque et appuyé par Gérard Litalien et résolu à l'unanimité que la Municipalité confirme sa participation aux Achats en commun 2021 pour le magnésium liquide et le traçage de ligne et nous acceptons les prix.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2022

RÉSOLUTION NO 2021-50

Il est proposé par le conseiller Alfred Larocque et secondé par Gérard Litalien et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise des travaux dans différentes routes secondaires de la Municipalité dans le cadre d'aide à l'amélioration du réseau routier. De plus la subvention que la municipalité recevra du programme d'aide à amélioration du réseau routier municipal 2021-2022 servira à défrayer les coûts de ce projet.

PRÊT DE LA SALLE EUGÈNE ANGLEHART

RÉSOLUTION N° 2021-51

Il est proposé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la demande de prêt de la Salle Eugène Anglehart aux ambulanciers de compagnie Radisson.

MODIFICATION RÉSOLUTION 2020-73

RÉSOLUTION NO 2021-52



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par la conseillère et résolu à l'unanimité de faire la correction à la résolution 2020-73 on aurait dû lire

« Que le conseil autorise la recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour la demande de dérogation de Monsieur Roch Grenier pour la construction d'un garage sur le lot 5 954 171 situé la route de l'Église portant le numéro de matricule 5827-82-5585. Cette dérogation autorise le propriétaire à construire un garage de 40 pieds x 60 pieds élevant ainsi la superficie du bâtiment secondaire à 2 400 pieds² contre 1276 pieds² pour le bâtiment principal. La hauteur prévue est de 30 pieds pour le nouveau garage. »

AMBAUCHE PLACE DU QUAI
RÉSOLUTION NO 2021-53

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil embauche Madame Sylvie Larocque pour travailler à la Place du Quai.

ACHAT LAVEUSE ET SÈCHEUSE POUR LE CAMPING
RÉSOLUTION NO 2021-54

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil accepte l'offre fait par AVXEL pour l'achat d'une laveuse et d'une sècheuse au coût de 3568.82\$ taxes comprises.

La directrice est autorisée à faire le paiement.

VOIRIE

LUMIÈRE DU QUAI
RÉSOLUTION NO 2021-55

Il est proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'envoi d'une lettre à Pêche et Océan lui demandant de faire réparer une lumière du Quai. Car celle-ci incommode des citoyens vivant sur la 132.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Linda Roussy que la séance soit levée à 20h00.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.


Maire


Directrice générale